Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260416-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 07 avril 2026
Date de la convocation : 27 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 10 avril 2026

Le 07 avril deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel **ROPERT, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Rachel **DUQUESNEL,** Mme Valérie **LE MOIGNIC.**

Pouvoir : Mme Rachel **DUQUESNEL** donne pouvoir à M. Christian **LE TENNIER**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs – Année 2026
2026-04-16

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260416-DE

Après avoir entendu le Maire, il est demandé au conseil municipal :

- la suppression, à compter du 1er juin 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, les présentes délibérations sont adoptées comme suit :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY R.F. (Morbihan)